

MOTIVATIONS

Quel est l'objectif de mon projet ?

Pourquoi la ville devrait soutenir mon projet ?

Quel public est concerné par mon projet ?

BUDGET DU PROJET

MONTANT PRÉVISIONNEL DU PROJET

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

je m'engage à avoir lu et accepté le règlement intérieur du budget participatif de Chevry-Cossigny (disponible sur www.chevry-cossigny.fr)

Fait à Chevry-Cossigny, le

Signature

chevry-cossigny.fr



LA VILLE DE CHEVRY-COSSIGNY
PRÉSENTE SON

**BUDGET
PARTICIPATIF**
ENSEMBLE, RÉALISONS VOS PROJETS

DÉPOSEZ VOTRE PROJET AVANT LE 31 MARS 2025

**10 000 €
À DISPOSITION
DES HABITANTS***

chevry-cossigny.fr

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE FUTUR DE CHEVRY-COSSIGNY !

La ville de Chevry-Cossigny ouvre un nouveau chapitre dans la participation citoyenne en lançant son tout premier budget participatif ! Ce dispositif offre aux Chevriards la possibilité de proposer et de choisir eux-mêmes des projets qui feront avancer la ville et amélioreront le cadre de vie de tous. Une enveloppe de 10 000 euros* a été allouée pour financer des initiatives locales, reflétant les priorités et les idées de chacun. Les projets sélectionnés seront intégrés au budget municipal annuel, en fonction des fonds disponibles.

QUELS TYPES DE PROJETS PROPOSER ?

Les projets doivent :

- **Bénéficier à tous** : améliorer le quotidien des habitants,
- S'inscrire dans un **aménagement durable** de la ville,
- Relever des **compétences municipales**
- Porter sur des **biens durables** : constructions, rénovations, équipements pérennes.
- Être **détaillés et concrets** : chaque projet doit comporter des informations suffisantes pour permettre une estimation technique, financière et juridique.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Le budget participatif est ouvert aux habitants de Chevry-Cossigny âgés de 16 ans et plus. Les projets peuvent être déposés par des individus ou des groupes, mais chaque participant ne pourra soumettre ou participer qu'à un seul projet. Une fois déposés, les dossiers seront examinés par un comité de pré-sélection comprenant des membres de la commission « Services à la population », des agents municipaux, ainsi que des représentants du Conseil des sages et du Conseil Municipal Jeunes.

COMMENT PARTICIPER ?

Les citoyens souhaitant soumettre un projet sont invités à compléter ce dossier de candidature, avec une description précise de leur idée, un budget prévisionnel, et toutes les informations permettant d'évaluer sa faisabilité. Les projets retenus par le comité de pré-sélection seront ensuite soumis au vote de l'ensemble des habitants de Chevry-Cossigny.

DATE DE LIMITE DE CANDIDATURE

31 mars 2025

*sous réserve du vote
du budget prévisionnel

**BUDGET
PARTICIPATIF**
ENSEMBLE, RÉALISONS VOS PROJETS

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE PORTEUR DE PROJET

NOM

PRENOM

ADRESSE

MAIL

TELEPHONE

LE PROJET

NOM DU PROJET

DESCRIPTIF
DU PROJET

